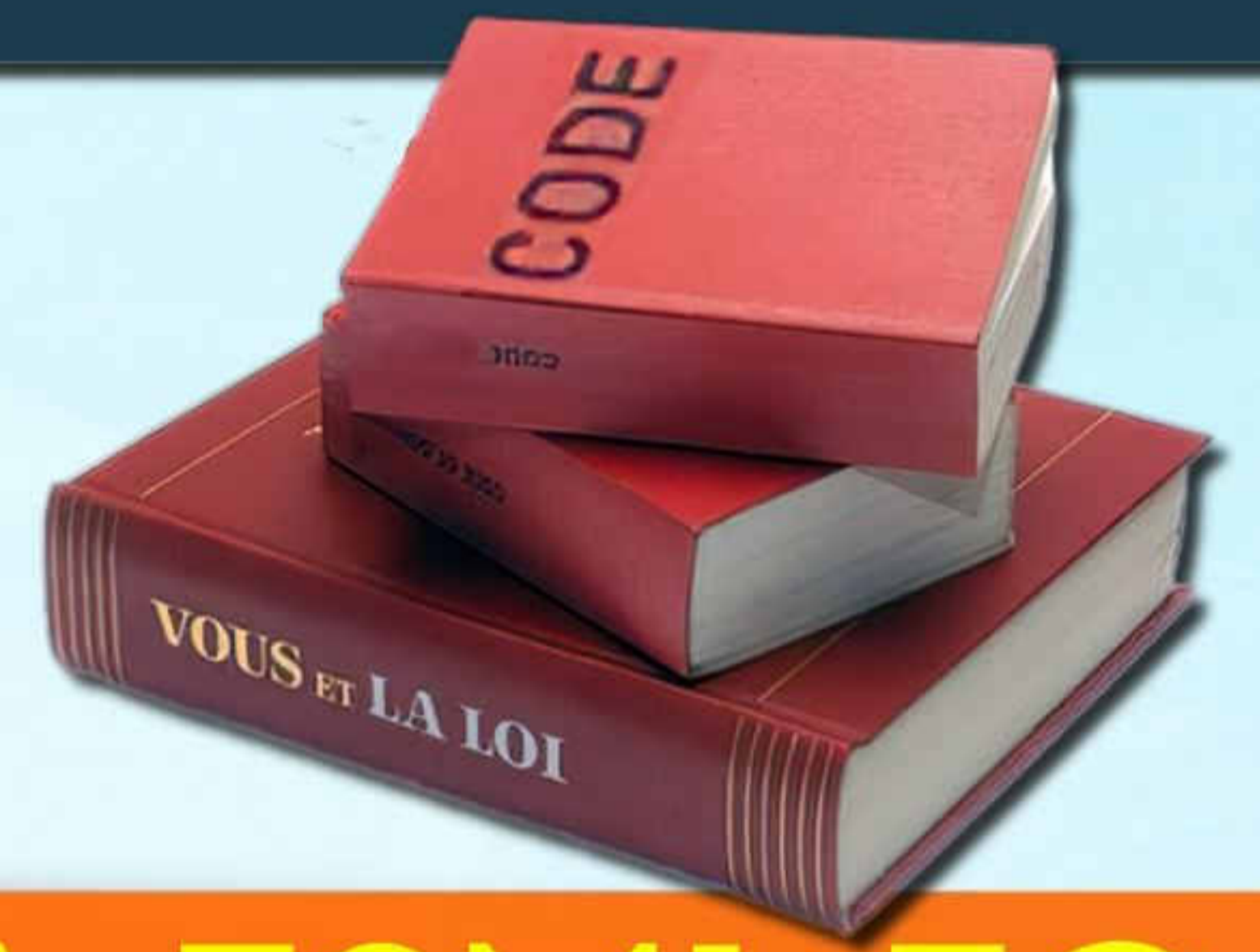




# CONTRACTUELS... QUELS DROITS ?

- Ignorance de vos droits et de vos statuts...
- Manque d'anticipation DRH ou DGPN...
- Volonté de précariser certaines fonctions ?



**UNITÉ SGP POLICE PATS ET LA FSMI-FO SONT LÀ POUR VOUS RÉPONDRE ET VOUS DÉFENDRE.**

**Quelle que soit la Direction (SGAMI, PJ, PAF, SP et surtout SI...) l'importance du rôle des contractuels/traducteurs ou autres est essentielle.**



**Vous faites partie de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur, mais pour quel avenir professionnel ? Pour quelle carrière ?**

**S'investir pour notre institution et son fonctionnement, l'anti-terrorisme et la sécurité de tous sans reconnaissance ?**

**FO INTERVIENT LORS DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CCFP FO)**

**POUR DÉFENDRE LES CONTRACTUELS**



- Limitation de la durée de contrat éligible à l'indemnité de fin de contrat
- Plafonnement insuffisant de la rémunération suivant la technicité y compris sur les secteurs en tension
- Absence de prise en compte de la situation des contrats courts renouvelés dans la durée
- Date d'application à revoir pour l'indemnité de fin de contrat (non applicable pour les contrats signés ou renouvelés avant le 01/01/2021)

**UNITÉ SGP POLICE PATS FO EST LÀ POUR VOUS RENSEIGNER ET VOUS DÉFENDRE**

**Ne restez pas isolés ! Vous avez des questions ?**



**Contactez vos délégués UNITÉ SGP POLICE PATS FO**

**UNITÉ SGP POLICE**



[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)

**PATS**

**FSMI FO**

**L'UNITÉ POUR L'INTÉRÊT COMMUN**

**04-09-2020**